



## **Communiqué de presse**

Mercredi 20 septembre 2023

# **La Ville de Paris lance une grande campagne en faveur du droit fondamental à l'avortement**

**Mercredi 20 septembre, à quelques jours de la Journée internationale pour le droit à l'avortement, la Ville de Paris lance une grande campagne d'information visant à réaffirmer le droit fondamental à l'avortement. Cette campagne sera déployée sur les panneaux d'affichage de la Ville de Paris, en mairies d'arrondissement et au sein des équipements jeunesse où des flyers rappelleront les lieux de prise en charge à Paris et le numéro national anonyme et gratuit (0 800 08 11 11), géré par le Planning familial.**

Dans un contexte mondial de régression du droit à l'avortement au sein de démocraties occidentales, en particulier aux Etats-Unis, en Pologne et en Hongrie, la Ville de Paris réaffirme son engagement ferme et inconditionnel en faveur du droit des femmes à disposer de leur corps et à accéder à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Déployée à quelques jours de la Journée internationale pour le droit à l'avortement, le 28 septembre, la campagne d'information et de communication conduite par la Ville de Paris est déclinée en plusieurs formats sur les supports de communication de la Ville : plus de 500 affiches sur les panneaux ClearChannel, des visuels pour les panneaux lumineux, les réseaux sociaux et Paris.fr, ainsi qu'un format « carte-postale », avec les informations et contacts utiles à toute femme souhaitant se renseigner et bénéficier d'une IVG.

En France, les attaques contre ce droit fondamental se sont récemment matérialisées par des messages de désinformation destinés à entraver le droit à l'IVG et disséminés à Paris par le groupuscule « Les Survivants » par le biais d'autocollants apposés sur les Vélib'.

Conformément aux vœux adoptés lors du Conseil de Paris des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 et aux côtés des associations féministes du collectif « Avortement en Europe, les femmes décident ! » qui appellent à manifester le 28 septembre prochain à 18h30 place de la République, la Ville de Paris demande à ce que le droit fondamental à l'avortement soit inscrit sans délai dans la Constitution.

*« En tant que femme, en tant que citoyenne, en tant que Maire de Paris, je défendrai toujours le droit fondamental à l'avortement », déclare Anne Hidalgo, Maire de Paris.*

*« Le droit des femmes à disposer de leur corps doit être protégé, il est clé de voûte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les attaques contre le droit à l'avortement, les inégalités d'accès à l'IVG en France et les nombreuses restrictions apportées à ce droit de par le monde en sont l'urgent signal », souligne Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes.*

**Contact presse :**

Ville de Paris – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)